Cinquante-neuvième année. - N ° 100 A Samedi 24 et dimanche 25 mai 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 378

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

950 375 717 RCS Dijon.
FRELIN.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 1, Place Grangier, 21000 Dijon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE la société SOBOFRANC, société par à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 420 853 400, ET la société FRELIN, société par à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 1, place Grangier - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 950 375 717, AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte électronique en date du 22 mai 2024, la société SOBOFRANC, société par à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 420 853 400, et la société FRELIN, société par à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 1, place Grangier - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 950 375 717, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FRELIN par la société SOBOFRANC. La société FRELIN ferait apport à la société SOBOFRANC de la totalité de son actif, soit 427 437 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 606 259 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à (178 822) euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la SOCIETE DIJONNAISE DE PARTICIPATION - SDP, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 528 630 130, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FRELIN depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SOBOFRANC. La société FRELIN sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de DIJON pour la société FRELIN en

date du 22 mai 2025, - au greffe du Tribunal de commerce de DIJON pour la société SOBOFRANC en date du 22 mai 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

